

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Le comité des finances et de la vérification du conseil d'administration (le « **comité** ») s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en vertu de la *Loi de 2020 sur les caisses populaires et les credit unions de l'Ontario* (la « **Loi** ») et mène ses activités conformément à la Loi et ses règlements d'application. Le comité remplit également d'autres fonctions de gouvernance relatives aux finances, à la conformité et à la gestion des risques, comme prévu par la politique du conseil et conformément aux *Pratiques commerciales et financières saines* de l'ARSF.

Le comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2023 pour délibérer sur les points prescrits. Le comité s'est aussi réuni périodiquement à *huis clos*, sans la direction, avec les vérificateurs internes et externes.

Conformément à une résolution des sociétaires à l'assemblée générale annuelle tenue le 19 avril 2023, PricewaterhouseCoopers S.E.N.C.R.L., le cabinet de comptables agréés, a été engagé pour vérifier les états financiers consolidés de la Caisse Alterna pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Durant l'exercice, le comité a discuté avec PricewaterhouseCoopers de la portée de la vérification et reçu des rapports et des explications concernant les questions découlant de ses travaux relatifs aux éléments inclus dans les états financiers consolidés pour l'exercice de référence. Le comité a également évalué PricewaterhouseCoopers S.E.N.C.R.L. en septembre 2023 et jugé son rendement satisfaisant. Le rapport officiel du cabinet est joint à la version en anglais des états financiers consolidés de 2023 de la Caisse Alterna.

MNP S.E.N.C.R.L. a été retenu pour fournir des services de vérification interne. Au cours de l'exercice 2023, le comité a examiné le plan de vérification interne avec MNP S.E.N.C.R.L. et évalué le degré d'indépendance du cabinet, et jugé les deux satisfaisants. Par ailleurs, le comité a discuté avec la direction la portée et les objectifs des travaux de vérification interne, y compris la vérification de plusieurs services et processus. Le comité a évalué MNP S.E.N.C.R.L. en septembre 2023 et jugé son rendement satisfaisant.

Le comité a reçu des explications satisfaisantes de la direction sur les mesures prises en réponse aux conclusions et recommandations des vérifications et reçu des explications satisfaisantes sur les rapports et les observations des vérificateurs internes et externes. Selon le comité, les recommandations formulées par les vérificateurs internes et externes sont actuellement résolues ou appliquées par la direction, selon le cas, de manière satisfaisante.

Dans son rôle de supervision de la gestion des risques, le comité a examiné le cadre de gestion des risques d'entreprise, assuré un suivi des évaluations des risques et des rapports connexes, pleinement traité de tous les aspects importants et/ou sujets de préoccupation en matière de risque, et fourni des informations appropriées sur ses activités au conseil à chaque réunion du conseil. Le comité a également examiné le cadre d'appétit pour le risque et les politiques régissant les risques, et évalué la pertinence des niveaux de tolérance au risque.

Les autres activités importantes entreprises par le comité au cours de l'exercice sont résumées comme suit :

1. Étudier le budget annuel proposé et recommander son approbation au conseil d'administration;
2. Passer en revue périodiquement les rapports financiers réels et comparer les résultats par rapport au budget;
3. Contrôler les aspects relatifs aux risques et financiers des projets et initiatives importants de l'entreprise;
4. Surveiller la conformité à la Loi et à d'autres lois pertinentes.

Le comité a examiné et évalué les résultats de ces activités et les mesures prises par la direction, et confirme que ces mesures étaient appropriées, qu'elles ont été mises en œuvre à sa satisfaction et qu'elles ne se sont pas écartées de manière appréciable des résultats escomptés. En outre, le comité pense qu'aucune autre question ne doit être signalée aux sociétaires ou divulguée en vertu de la Loi et de son règlement d'application.

Richard J. Neville, F.C.P.A., C.A.F.
Président du comité des finances et de la vérification